

---

*DECISION DU PRESIDENT DP2024\_11*

*Souscription d'un emprunt pour l'acquisition de bornes d'apport volontaire pour la mise en place de l'harmonisation des collectes*

---

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,*

Le SMICTOM LGB a lancé une consultation auprès de quatre organismes bancaires, à l'issue de l'analyse des offres, l'offre de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes a été retenue avec les caractéristiques suivantes :

---

*Principales caractéristiques du contrat de prêt*

*Montant, durée et objet du contrat de prêt*

Montant du contrat de prêt : 1 000 000 €

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer l'acquisition de bornes d'apport volontaire pour la mise en place de l'harmonisation des collectes.

*Tranche obligatoire à taux fixe*

Montant : 1 000 000 €

Versement des fonds : dans les trois mois à compter de l'édition du contrat de prêt

Taux intérêt trimestriel : 3.52 %

Type amortissement : amortissement constant

Echéance d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle

Remboursement anticipé : autorisé à tout moment moyennant un préavis.

*Commission*

Commission d'engagement : 1 000 €

*Dispositions générales*

Taux intérêt mensuel : 3.52 %

**AR Prefecture**

047-200020550-20240525-DP2024\_11-AR  
Reçu le 25/05/2024  
Publié le 25/05/2024

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Décide de souscrire un emprunt avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes pour l'acquisition de bornes d'apport volontaire pour la mise en place de l'harmonisation des collectes, d'un montant de 1 000 000 € suivant les caractéristiques présentées ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Précise qu'il est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

A Aiguillon, le 25/05/2024



Le Président,

Alain LORENZELLI